



Syndicat Mixte de Collecte des Déchets du Secteur SUD

4 boulevard de l'ancienne voie ferrée Au Pountet 32300 MIRANDE

Tél : 05 62 66 72 90. Mail : smcd.sud@wanadoo.fr - Site internet : www.smcd-sud.fr

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

EXERCICE 2024

Rapport présenté par Monsieur Francis DUPOUEY. Président de l'E.P.C.I.

Rédaction du rapport assurée par Olivier PELLEGRINO - Responsable du service technique du S.M.C.D. SUD



Rapport à la disposition du public de l'EPCI et dans les communes adhérentes



*Rapport établi conformément à la Loi n° 95.101 du 2 février 1995, dite Loi Barnier
et au Décret d'application n°2000 - 404 du 11 mai 2000*

SOMMAIRE

1 Présentation générale du S.M.C.D.

Création – Composition – Population du SMCD SUD
Le Président, le Comité Syndical, le Bureau Syndical
Organisation générale
Organigramme

2 Les déchets

3 Compétences exercées par le S.M.C.D. SUD

La collecte des ordures ménagères
La collecte des emballages recyclables
La collecte du verre
La caractérisation
Quelques chiffres
La gestion du parc containers et colonnes à verre
La collecte des encombrants des ménages

4 Compétences exercées par TRIGONE

La gestion des déchèteries
Le traitement des déchets ménagers
Récapitulatif des compétences SMCD/TRIGONE

5 Les coûts du service public

Le budget de fonctionnement et d'investissement
La TEOM
Les recettes, les investissements réalisés

6 Le Personnel

Tableau des emplois

7 Communication

Mise en place des points d'apport volontaire
Accompagnement vers la mise en place du tri et la réduction des déchets
Le compostage

8 Réalisations 2024

9 Perspectives 2025

10 Réduisons nos déchets !

1 Présentation Générale du S.M.C.D. SUD

Création du S.M.C.D. SUD

Arrêté Préfectoral n° 157 du 18 octobre 1982 portant création du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Secteur SUD. Le Syndicat est constitué pour une durée illimitée.

Composition du SMCD SUD

Cinq communautés de Communes composent le territoire du Syndicat Mixte de Collecte des Déchets du Secteur SUD :

- *Astarac Arros en Gascogne,*
- *Bastides et Vallons du Gers,*
- *Cœur d'Astarac en Gascogne,*
- *Val de Gers,*
- *D'Artagnan en Fezensac.*

Population municipale du S.M.C.D. SUD : 21 857 habitants (92 communes)

Le Président, Le Comité Syndical, Le Bureau Syndical

Le Président : Monsieur Francis DUPOUEY a été élu Président du S.M.C.D. SUD par délibération du comité Syndical en date du 10 août 2020.

Le Comité Syndical : Il est composé de 92 membres.

Le Bureau Syndical : Un bureau syndical a été constitué par délibération du Comité Syndical en date du 10 août 2020.

Les membres du Bureau Syndical :

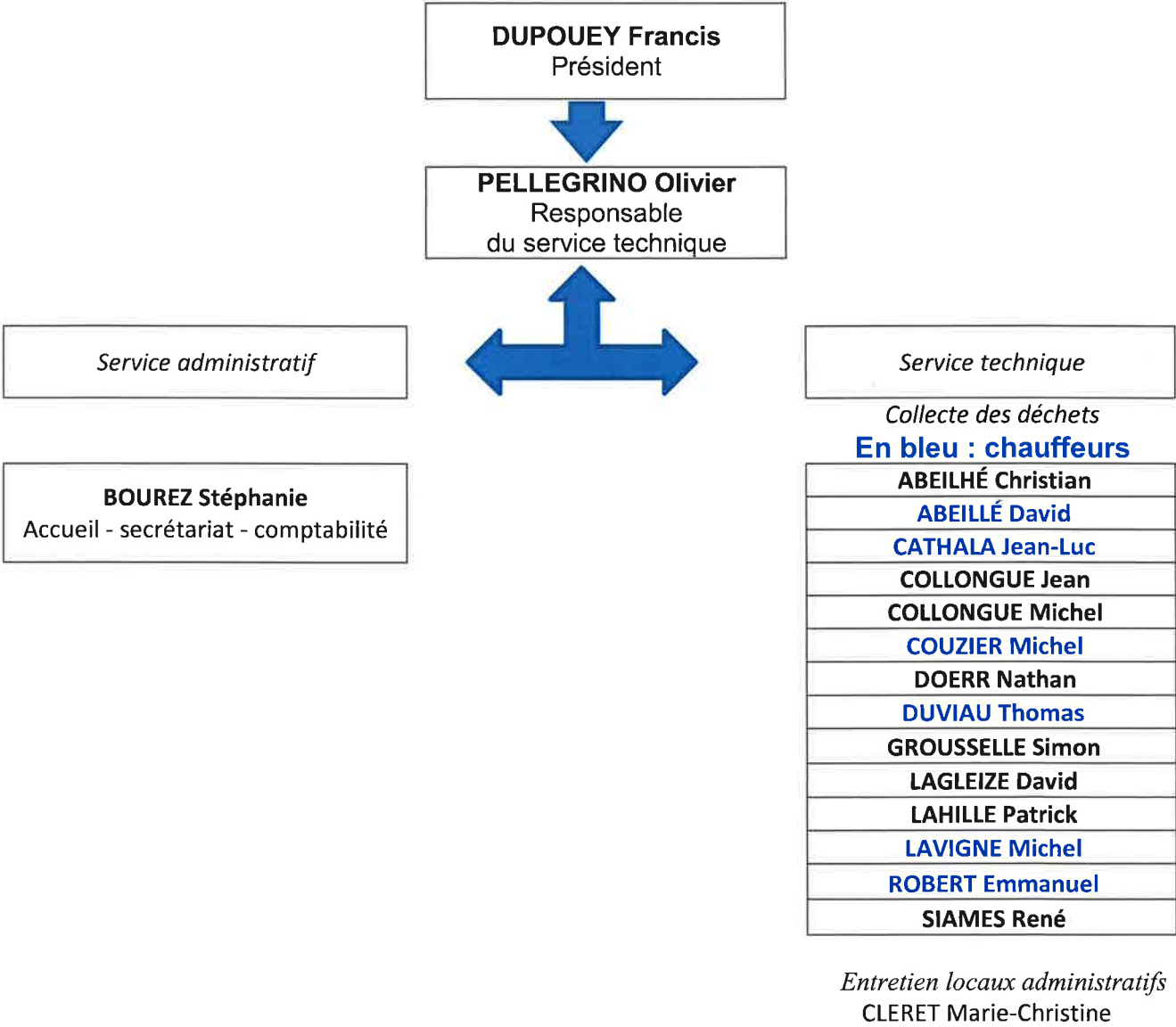
<i>M. DUPOUEY Francis</i>	<i>Délégué de la commune de CLERMONT-POUYGUILLES Président</i>
<i>M. DESANGLES Claude</i>	<i>Délégué de la commune de SAINT-CHRISTAUD - 1er Vice-Président</i>
<i>Mme PIQUE Isabelle</i>	<i>Déléguée de la commune de SAINT-OST – 2ème Vice- Présidente</i>
<i>Mme CHABBERT Stéphanie</i>	<i>Déléguée de la commune de MIRANDE</i>
<i>M. GARBAY Jacques</i>	<i>Délégué de la commune de MASSEUBE</i>
<i>M. PASSERA Marc</i>	<i>Délégué de la commune de MONTESQUIOU</i>
<i>M. MEILLON Jean-Luc</i>	<i>Délégué de la commune de MARCIAC</i>
<i>Mme MOCHI TUJAGUE Martine</i>	<i>Déléguée de la commune de MIELAN</i>
<i>M. BOUZIGUES Pierre</i>	<i>Délégué de la commune de SAMARAN</i>
<i>M. COUREAU Gérard</i>	<i>Délégué de la commune de TRONCENS</i>
<i>M. BRANET Pierre</i>	<i>Délégué de la commune de SAINTE-DODE</i>
<i>Mme SERRALTA Brigitte</i>	<i>Déléguée de la Commune de PEYRUSSE-VIEILLE</i>

Organisation générale

Le Syndicat Mixte de Collecte des Déchets du secteur SUD (S.M.C.D. secteur SUD) assure la collecte des déchets ménagers recyclables et non recyclables et la gestion de l’ensemble du parc de containers sur les 92 communes adhérentes.

Le traitement des déchets et la gestion des déchèteries sont assurés par le Syndicat Mixte Départemental TRIGONE (AUCH).

Organigramme du SMCD SUD



2 Les déchets

LES DECHETS VALORISABLES

Les emballages recyclables sont collectés via la collecte sélective dans les poubelles jaunes : ce sont tous les emballages ménagers (ex : carton, plastique, métal...) ainsi que les papiers et journaux.

Le verre : il se recycle à 100% et à l'infini. Tous les emballages en verre se recyclent et doivent être déposés dans les colonnes ou containers à verre prévus à cet effet (pas de vaisselle, vitres ni vase dans les récup' verre).

Les matériaux recyclables : Ils sont à déposer à la déchèterie pour pouvoir être recyclés. Ils y seront alors démantelés et les matériaux recyclables seront extraits en vue d'être recyclés. Par exemple, c'est le cas de tous les équipements électriques et électroniques, les meubles, le bois, la ferraille... Par contre, attention, ce ne sont pas des emballages, il ne faut donc pas faire l'erreur de les jeter dans la poubelle jaune.

Les déchets réemployables qui peuvent être donnés ou pris en charge par des acteurs du réemploi chargés de remettre en état des objets ou équipements pouvant être réutilisés après réparation (objets électriques ou électroniques, meubles, jouets...). Cela évite de les jeter en déchèterie et permet la plupart du temps de leur donner une seconde vie.

Les biodéchets : ce sont les restes alimentaires qui peuvent être compostés ou servir à nourrir les animaux. Les déchets verts quant à eux peuvent être utilisés pour le paillage et le compostage.

LES DECHETS ULTIMES

Les déchets ultimes sont collectés via la poubelle noire. Ces déchets ne seront jamais triés une fois jetés, ils ne peuvent pas être valorisés et sont destinés au centre d'enfouissement où ils sont stockés. C'est le cas des objets cassés, des textiles souillés, des couches usagées, etc...

LES DECHETS INERTES

Les déchets inertes ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante (gravats, céramiques, briques, carrelages, béton, tuiles...). Ces déchets peuvent être réutilisés pour des travaux en remblaiement par exemple ou être stockés dans des ISDI (installations de stockage de déchets inertes).

3 Compétences exercées par le S.M.C.D.

La collecte des ordures ménagères



Le SMCD SUD assure la collecte des ordures ménagères résiduelles sur les 92 communes adhérentes.

Les ordures ménagères devraient être normalement composées des déchets non recyclables produits quotidiennement par votre foyer (éponge, rasoir jetable, couche, sopalin ...).

Malheureusement, on retrouve souvent parmi elles de nombreux emballages qui pourraient être recyclés s'ils avaient été mis dans la poubelle jaune.

Bon à savoir : tous les déchets qui sont jetés dans la poubelle noire (ordures ménagères) ne seront pas triés et seront directement enfouis, d'où la nécessité de faire attention et de pratiquer le tri sélectif chez soi. Les ordures ménagères font références aux déchets non recyclables par exemple :

- Des résidus alimentaires (restes de repas ou produits périmés non consommés...)
- Des produits utilisés et jetables (essuie-tout, coton, couches...)
- Des objets cassés.

⇒ Fréquences de collecte :

En milieu urbain : 8 communes : MIRANDE. MIELAN. MARCIAC. MASSEUBE. MONTESQUIOU. L'ISLE DE NOE. VILLECOMTAL/ARROS. BASSOUES → collecte bi-hebdomadaire en porte à porte.

En milieu rural : 84 communes → collecte hebdomadaire en apport volontaire dans des bacs de regroupement.

Que deviennent nos ordures ménagères une fois jetées ?

Elles sont apportées au centre de stockage de PAVIE. (Fin d'exploitation en 2032)

C'est un site clôturé et fermé au public. Il a pour mission de stocker les déchets non valorisables dans des espaces hermétiques spécialement aménagés à cet effet, des casiers.

Ces équipements ont également pour mission de contenir et gérer les pollutions qui se dégagent des déchets. L'enfouissement constitue ainsi l'exutoire final de toute filière de traitement des déchets ménagers.

Tonnages collectés en 2024 Ordures Ménagères + Refus de collecte
Sur le territoire du SMCD SECTEUR SUD → 4 421 tonnes

La collecte des emballages recyclables



On peut déposer dans la poubelle jaune EN VRAC SANS SAC, l'ensemble des papiers, journaux, magazines et les emballages en plastique, métal et carton : bouteille, flacon, pot de yaourt, barquette de fruits, sachet de produit surgelé, sac plastique, canette, boîte de conserve...

L'objectif de cette collecte est de sélectionner les déchets recyclables afin de les orienter vers la filière de recyclage adaptée.

Pour ce faire, la collecte sélective est acheminée jusqu'au centre de tri. Ce dernier, basé à Auch, permet de rassembler l'ensemble des déchets du territoire gersois pour leur faire subir un tri et un conditionnement par type de matériaux recyclables.



Les déchets sont acheminés par un tapis roulant dans différentes cabines de tri successives où ils subiront des opérations de tri mécanique et de tri manuel par des opérateurs de tri pour séparer les matériaux.

Sur l'ensemble des postes, des « goulottes de refus » permettent d'éliminer les déchets non recyclables ou ne satisfaisant pas les critères de valorisation (éléments sales, contenant du liquide ou des aliments par exemple).



Les déchets valorisables, triés par matériaux, sont compactés et orientés vers des filières de recyclages où ils deviendront des matières premières pour la composition de nouveaux emballages notamment.

Le recyclage permet de préserver les ressources naturelles par la réutilisation de matériaux issus de déchets et de réduire la consommation d'énergie, l'émission de gaz à effet de serre et la consommation d'eau liées à la production industrielle.

⇒ Fréquences de collecte :

Milieu urbain 8 communes : MIRANDE. MIELAN. MARCIAC. MASSEUBE. MONTESQUIOU. L'ISLE DE NOE. VILLECOMTAL/ARROS. BASSOUES → collecte en porte à porte.

Milieu rural : 84 communes → collecte en apport volontaire dans des bacs de regroupement.

**Tonnages « emballages recyclables » collectés en 2024 sur le territoire du SMCD SUD :
1 313 tonnes**



La collecte du verre

La collecte du verre est assurée par la Société Publique Locale (S.P.L.) TRIGONE.

Le verre est collecté sur les points d'apport volontaire disposés sur toutes les communes adhérentes.

190 récup 'verre ont été disposés sur le territoire du SMCD SUD. Toutes les communes du S.M.C.D. SUD sont dotées d'un ou de plusieurs récup' verre.

Le verre est traité à la verrerie ouvrière d'ALBI. Le coût du transport du verre est facturé mensuellement par le collecteur à la collectivité. Coût à la tonne enlevée : 50 € HT.

Les récup' verre sont la propriété de la collectivité.

Tonnages « verre » collectés en 2024 sur le territoire du SMCD SUD : 935.60 tonnes

Tonnages collectés en 2024 sur les 92 communes du SMCD SUD

LADEVEZE-RIVIERE	10.85	MALABAT	3.62	CASTELNAU D'ANGLES	5.79
LADEVEZE-VILLE	8.23	ESTAMPES	8.07	CALLIAN	2.25
MARCIAC	84.67	CASTEX	4.11	CAZAUX-D'ANGLES	4.09
TILLAC	14.93	SARRAGUZAN	5.66	PEYRUSSE -GRANDE	4.38
AUX-AUSSAT	9.74	DUFFORT	7.56	PEYRUSSE-VIEILLE	3.58
LAGUIAN-MAZOUS	8.10	SAINT AURENCE CAZAUX	3.42	GAZAX-BASCARISSE	5.35
BETPLAN	7.15	BARCUGNAN	5.23	LOUSLITGES	2.05
HAGET	12.53	MONTAUT	2.59	COURTIES	3.09
VILLECOMTAL / ARROS	46.15	MANAS-BASTANOUS	4.77	ARMOUS ET CAU	3.42
MONTEGUT SUR ARROS	9.64	MONT DE MARRAST	3.71	SCIEURAC ET FLOURES	1.36
MIELAN	43.94	SADEILLAN	3.13	MASCARAS	3.90
SAINTE-DODE	6.44	CHELAN	10.41	SAINT-CHRISTAUD	4.10
		MONLAUR BERNET	5.67	BARS	3.75
ESCLASSAN-LABASTIDE	8.29	PONSAN SOUBIRAN	5.08	POUYLEBON	4.73
MASSEUBE	45.58	CUELAS	2.99	MONCLAR SUR L'OSSE	11.05
PANASSAC	11.39	SAINT-OST	3.81	ESTIPOUY	9.71
LABARTHE	4.91	VIOZAN	3.35	MOUCHES	11.78
ARMENTIEUX	5.86	SAUVIAC	3.40	MARSEILLAN	3.57
JUILLAC	7.84	LAGARDE-HACHAN	6.56	SAINT-MAUR	5.23
TOURDUN	5.10	SAMARAN	4.63	BAZUGUES	4.07
LAVERAET	5.32	AUJAN MOURNEDE	2.42	PONSAMPERE	4.48
PALLANNE	6.38	LAMAZERE	5.05	SAINT-MICHEL	11.32
MONLEZUN	9.66	L'ISLE DE NOE	12	BELLOC SAINT CLAMENS	3.92
RICOURT	2.85	MONTESQUIOU	34.98	MONCASSIN	3.50
SAINT-JUSTIN	5.35	BASSOUES	16.84	SAINT-ELIX-THEUX	6.17
SEMBOUES	3.81	MIRAMONT D'ASTARAC	13.68	SAINT-ARROMAN	5.58
CAZAUX-VILLECOMCAL	2.78	LABEJAN	14.73	LOURTIES-MONBRUN	6.30
BLOUSSON-SERIAN	2.45	SAINT-MARTIN	22.62	CLERMONT-POUYGUILLES	9.58
TRONCENS	4.88	LAAS	7.86	SAINT-MEDARD	17.30
MONPARDIAC	3.11	BERDOUES	20.35	LOUBERSAN	5.74
BECCAS	4.41	MIRANDE	115.75	IDRAC-RESPAILLES	11.21
				TOTAL	935.60T



Une caractérisation... Qu'es aquo ?

Chaque mois, un échantillon de déchets provenant de la collecte des emballages recyclables du territoire du SMCD SUD est prélevé au Centre de Tri de TRIGONE (quantité → la valeur d'un container 770 litres).

Un agent de Trigone et un agent du SMCD SUD effectuent un tri de ces déchets dans une caissette (une caissette par matériau : plastique, carton, papier, acier, aluminium etc... et refus de tri) ; chaque matériau est ensuite pesé. On obtient ainsi un pourcentage de refus de tri (erreurs de tri) pour le mois donné.

Pourcentages de refus de collecte en 2024

janv	fév	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	déc	Moyenne annuelle
18,10	21,29	42,15	10,79	14,67	24,88	32,98	23,43	26,13	21,61	15,89	44,86	24,73%

Hausse significative des taux de refus de collecte en 2024. Nous retrouvons encore de grandes quantités de verre, des vêtements, des déchets d'équipements électriques et électroniques... Pour rappel 2021 : 18,10 %.

Quelques chiffres...

EMBALLAGES RECYCLABLES, ORDURES MENAGERES, VERRE Tonnages collectés de 2019 à 2024

Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ordures ménagères	4706	4663	4697	4635	4476	4421
Emballages recyclables	1081	1061	1152	1048	1457	1313
Verre	874	920	944	966	936	935.6
TOTAL Tonnes	6661	6644	6793	6650	6869	6669.60

Analyse :

Ordures ménagères : Depuis 2013 on constatait une baisse régulière des tonnages d'ordures ménagères, en partie due à la multiplication des composteurs individuels ou collectifs, la distribution des poules, un meilleur tri des emballages recyclables. Malgré une augmentation du nombre d'habitants (+989 au 1^{er} janvier 2022) nous constatons une baisse importante des ordures ménagères (-159 tonnes par rapport à 2022) et (- 269 tonnes par rapport à 2018).

Emballages recyclables : On constate aussi une hausse de tonnes des emballages recyclables en 2024, par rapport à 2023.

Sensibilisation auprès des élèves : rentrée scolaire 2024, demande d'une personne de l'intendance de 10 sacs de tri pour déposer les emballages pour le collège et le lycée de MIRANDE afin que chaque salle de cours ou chambre d'internat en soit équipé.

Verre : Augmentation assez régulière des tonnages de verre depuis plusieurs années, mais en 2024 une baisse de 30 tonnes. Nous retrouvons du verre dans le tri sélectif avec les caractérisations et dans les ordures ménagères (tri des usagers).

Répartition de notre poubelle en kgs par an et par habitant

Population municipale au 1^{er} janvier 2024 : 21 857 habitants (population totale : 23 039)

Années	Emballages recyclables	Ordures Ménagères	Verre	Total/Hab/an
2018	51.44	215.41	38.46	305,31
2019	49.08	213.64	39.68	302.40
2020	48.17	211.69	41.77	301.63
2021	52.30	213.23	42.86	308.39
2022	47.80	211.73	44.10	303.63
2023	63.13	193.95	40.55	297.63
2024	60.07	202.26	42.82	305.15

La gestion du parc containers et colonnes à verre



Le S.M.C.D. SUD assure la gestion de l'ensemble du parc de containers disposés sur les communes adhérentes. Tout container détérioré ou volé (de 35 litres à 770 litres) est systématiquement remplacé par le S.M.C.D. SUD.

De même, il sera ajouté des containers sur tout point de regroupement insuffisamment pourvu en containers. Il a été demandé aux Maires de faire assurer l'entretien des containers (lavage, désinfection) par les agents communaux ou les agents des services techniques.

Toutes les demandes des usagers – qu'il s'agisse de mise en place de containers supplémentaires, de problèmes divers de collecte, de communication sur les erreurs de tri, contact avec l'usager – sont traitées soit par téléphone, soit par le déplacement d'un agent du S.M.C.D. SUD directement au domicile de l'usager. Toute demande doit être réglée dans la semaine.

Les aires de regroupement sont nettoyées par les agents chargés de la collecte des déchets (déchets, papiers, verre...) déposés au sol.

La collecte des encombrants des ménages

L'enlèvement des encombrants des ménages est un service gratuit qui est assuré par la collectivité.

Depuis l'ouverture des déchèteries, ce service est réservé aux personnes âgées ou aux personnes qui se trouvent dans l'impossibilité physique ou matérielle de se rendre sur une déchèterie pour y déposer leurs encombrants. Les encombrants collectés chez les particuliers sont amenés sur les déchèteries du secteur SUD et déposés dans les bennes en vue de leur élimination ou éventuellement de leur recyclage.

L'enlèvement des encombrants est effectué par les agents du SMCD SUD, le plus souvent en fin de matinée après la collecte des déchets ménagers.

Prise de rendez-vous au 05 62 66 72 90.

4 Compétences exercées par TRIGONE

Le syndicat mixte TRIGONE s'occupe principalement du traitement des déchets ménagers. En concertation avec les SICTOM et le Grand Auch, Trigone développe les nouveaux axes de travail et mutualise les sites de traitements, les outils de transports et le personnel pour assurer sa fonction de traitement des déchets à moindre coût pour l'habitant.

La gestion des déchèteries



Les 6 déchèteries du territoire du SMCD SUD sont gérées par TRIGONE depuis le 1^{er} janvier 2019

Déchèterie de MARCIAC	Peyran MARCIAC	06 75 95 72 40
Déchèterie de MIELAN	Chemin de la Tourette MIELAN	06 25 92 09 08
Déchèterie de MONTESQUIOU	Barrès MONTESQUIOU	06 25 92 91 93
Déchèterie de MASSEUBE	ZA La Mirandette MASSEUBE	06 28 80 96 38
Déchèterie de MIRANDE	La Poulogne SAINT-MARTIN	06 25 92 91 93
Déchèterie de VILLECOMTAL	Route de Betplan VILLECOMTAL/ARROS	06 75 95 72 40

Lexique des déchets acceptés en déchèterie

- Lampes à économie d'énergie, tubes néons, lampes à leds...
- Piles plates, piles rondes, piles bouton, accumulateurs...
- Vêtements, linge de maison, chaussures par paires...
- Tôles, grillages, casseroles, tout objet métallique...
- Briques, pierres, carrelages, tuiles, terre et sable, pots de fleurs...
- Huiles de friture et graisses de cuisson...
- Huiles de vidange
- Peintures, vernis et colles, produits phytosanitaires, radiographies, solvants, diluants, produits déboucheurs de canalisations...
- Tontes de pelouse, petits branchages, feuilles,
- Téléviseurs et écrans
- Réfrigérateurs et climatiseurs
- Petits et gros électroménagers
- Tout appareil portatif qui utilise une prise électrique
- Toute sorte de batteries et accumulateurs
- Planches, meubles, cageots, poutres...
- Gros cartons bruns
- Seringues, aiguilles, lancettes, stylos injecteur, déchets de soins...
- Tapis et moquettes, matelas, canapés, polystyrène, films plastique, plâtre
- Pas d'extincteurs, pas de bouteilles de gaz, pas de tronc d'arbre.

Bilan des apports en déchèteries - 2024 (données TRIGONE - tonnes)

Déchets verts	1735.09	Huiles végétales	1.51
Gravats	1198	Cartouches Toner	0.39
Tout venant	1270.56	Radiographies	0.15
Bois	513.94	Cartons	170.05
D.E.A. (Déchets d'Ameublement)	540.04	Piles	2.07
Déchets d'Equipements Electronique et Electriques. Froid et Hors Froid	231.49	Huiles minérales	17.91
Ferraille	290.14	Batteries	3.88
D.A.S.R.I. (déchets d'Activités de soins à Risques Infectieux)	0.17	Déchets Diffus Spécifiques (D.D.S.)	83.12
Tubes Lampes Fluorescents	1.20		

Le traitement des déchets ménagers



Les ordures ménagères collectées sur les 92 communes sont amenées sur un quai de transfert situé à Mazerettes, sur l’ancien site d’enfouissement de MIRANDE.

Ce quai de transfert est géré par TRIGONE.

Elles sont ensuite acheminées par camion de la SPL de TRIGONE vers le centre d’enfouissement de PAVIE.

Les emballages recyclables collectés sur les 92 communes sont amenés sur un quai de transfert situé à Mazerettes (sur l’ancien site d’enfouissement). Ce quai de transfert est géré par TRIGONE.

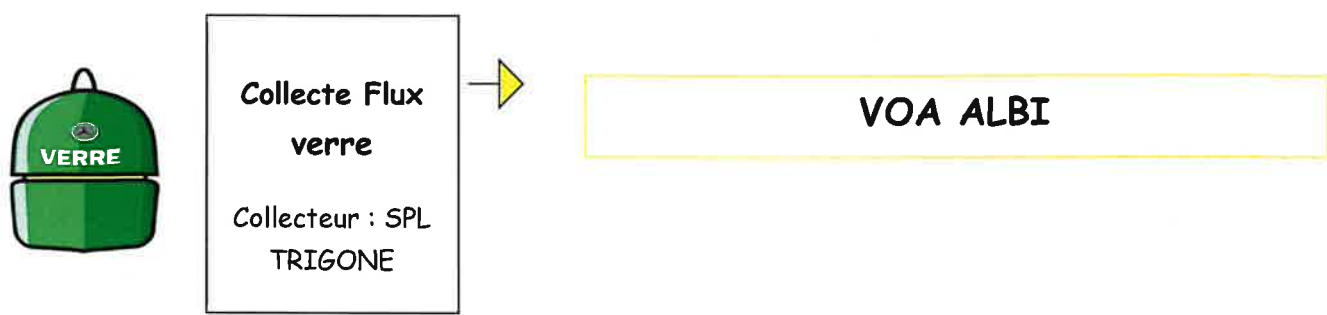
Ils sont ensuite amenés par camion TRIGONE vers le centre de tri de TRIGONE où ils seront triés en vue de leur revalorisation.



Centre d'enfouissement – Pavie

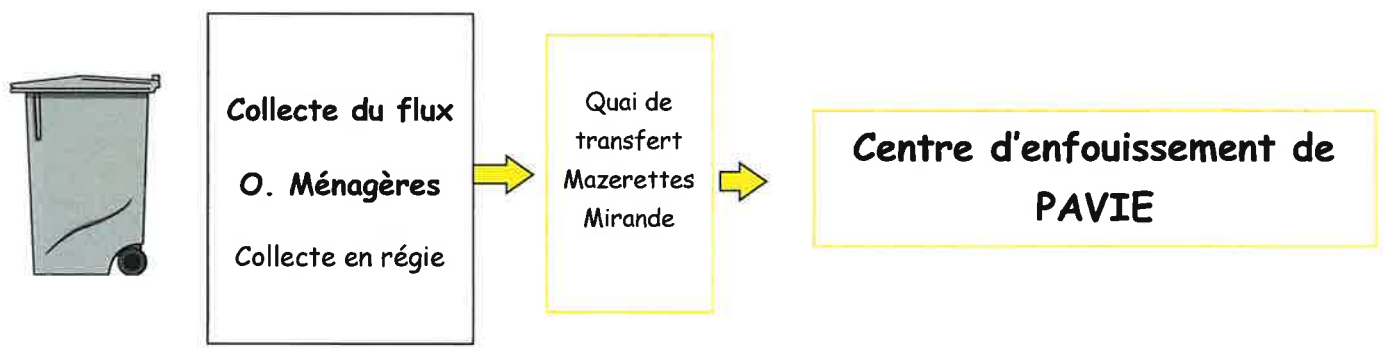
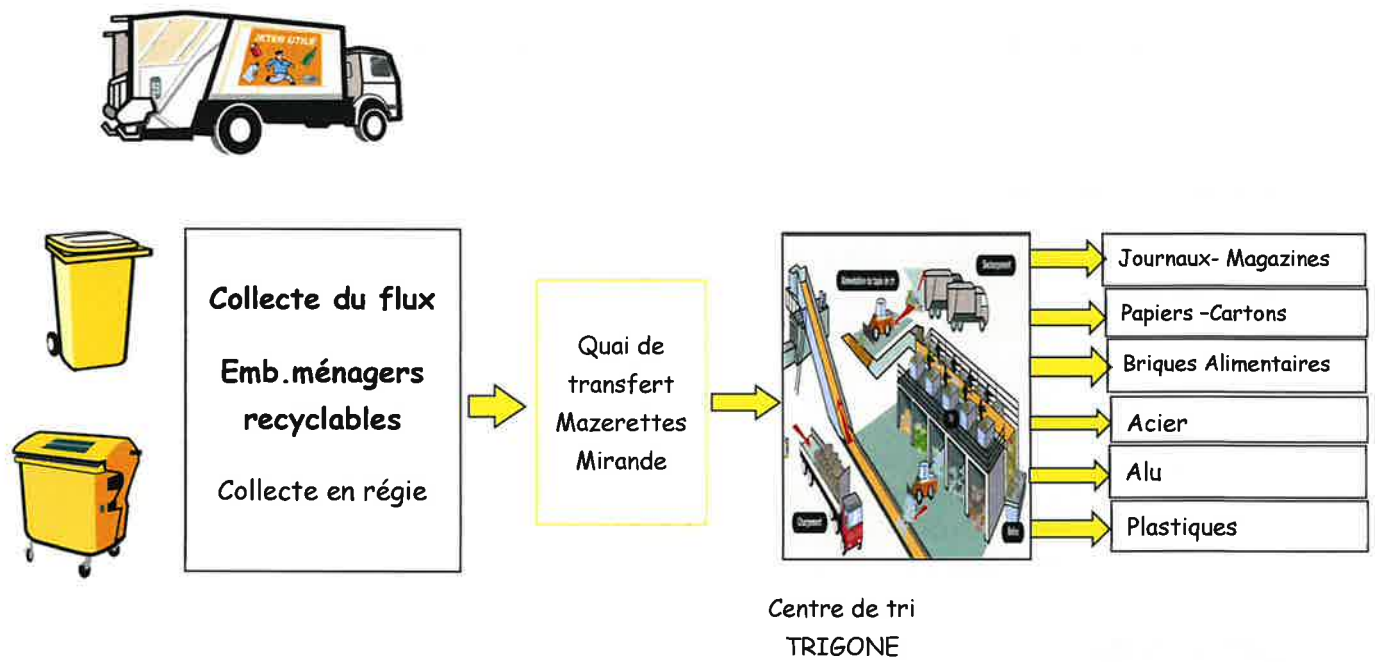
Récapitulatif des compétences de collecte et de traitement

Compétence exercée par TRIGONE



Compétence exercée par le SMCD

Compétence exercée par TRIGONE



5 Les coûts du service public

Le budget de fonctionnement et d'investissement 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT	B.P. 2024
Total dépenses de fonctionnement	3 460 000
Total recettes de fonctionnement	3 460 000
SECTION D'INVESTISSEMENT	B.P. 2024
Total dépenses d'investissement	5 220 862
Total recettes d'investissement	5 220 862

Taxe ordures ménagères T.E.O.M.

Recette attendue : 3 265 400 €

Recettes issues de la collecte sélective des déchets ménagers au titre de la valorisation

Eco emballages – soutien verre : 32 846,47 €

Investissements réalisés :

Pour la mise en place des points d'apport volontaire des déchets ménagers et assimilés :

- Colonnes enterrées VConsyst France : coût 1 427 615,04 TTC
- Colonnes semi-enterrées CONTENUR : coût 1 931 482,56 TTC
- Colonnes aériennes COMPOECO : coût 132 504,00 TTC
- Travaux génie civil :
 - SAS CARRERE : 172 316,66 € TTC
 - SARL ACCHINI : 219 078 43 € TTC
 - SARL LABURTHER et Fils : 604 696,31 € TTC
- Notes d'honoraires du bureau d'étude Ing.C à AUCH
 - Mission OPC (25% restants de 24 000 €) coût 6 000,00 € TTC
 - Direction de l'exécution des travaux (DET) coût 85 176,00 € TTC

6 Le personnel

Tableau des Emplois – Personnel titulaire et personnel non titulaire permanent

Catégorie	Effectif	Durée hebdo	FONCTIONS
B	1	35h	Responsable du service technique au 01/01/2023
C	1	35 h	Accueil, secrétariat, comptabilité
	1	4 h	Entretien des locaux administratifs
	14	35 h	Collecte des déchets ménagers

Au 01/01/2024 : 11 titulaires.

Transfert de 4 chauffeurs titulaires à la SPL TRIGONE : détachement d'office le 01/01/2025.

7 Communication 2024

Aménagement des points d'apport volontaire des déchets ménagers sur le territoire du SMCD

LA DÉPÊCHE Mardi 20 février 2024

M

ENVIRONNEMENT

Début de la mise en place des conteneurs semi-enterrés

Ce sont 92 communes du sud du Gers, adhérentes au SMCD-SUD, qui sont concernées par ces nouveaux équipements dédiés à la collecte des déchets.

Les premiers conteneurs semi-enterrés commencent à être installés. Les premières installations ont été réalisées le 7 février sur les communes de Ponsan-Soubiran et Aujan-Mourmède, en présence de Francis Dupouey, président du SMCD, et de Claude Desangies, 1er vice-président.

Ce sont 92 communes qui sont concernées par ces nouveaux équipements homologués.

Les communes rurales seront équipées de conteneurs semi-enterrés et on retrouvera aussi quelques bornes aériennes sur certaines aires de collecte. Les communes urbaines seront, elles, équipées de conteneurs enterrés, semi-enterrés et de bornes aériennes en fonction des différents secteurs concernés. En Astarac, on retrouve les communes de Mirande, Masseube, Villecomtal-sur-Arros, Miélan, Marciac, Montesquiou, L'Isle-



Les premières installations ont été réalisées sur les communes de Ponsan-Soubiran et Aujan-Mourmède. / DDM

de-Noé et Bassoues... Elles sont considérées comme des « communes urbaines » en raison de la suppression du porte-à-porte. Il n'y aura plus que des points d'apport volontaire (PAV). Pour connaître l'espace public qui a été défini pour la mise en place des points d'apport volontaire, tout renseignement est possible auprès des mairies concernées.

Les avantages des conteneurs semi-enterrés sont nombreux :

Ils sont plus hygiéniques en tirant profit des températures stables du sous-sol, surtout l'été, ce qui ralentit le processus de décomposition et prévient les odeurs... Ils prennent également bien moins de place et offrent une alternative esthétique aux bennes à roulettes classiques.

Automne 2024

Autre avantage, les aires de collecte sont accessibles pour les

personnes à mobilité réduite (PMR), puisque l'aménagement prévu à cet effet sera complètement adapté.

La date de mise en service effective des conteneurs enterrés, semi-enterrés et bornes aériennes est prévue pour l'automne 2024.

Les consignes de tri resteront inchangées concernant les poubelles « classiques » jaunes et noires, mais aussi pour le verre.

Bientôt la fin de la collecte des déchets en porte-à-porte

L'objectif est d'améliorer la qualité de vie de tous, tout en respectant les habitudes de tri et l'environnement.

Comme sur les 92 communes de son territoire, le Syndicat Mixte de Collecte des Déchets du Secteur Sud (SMCD) a choisi de changer le mode de collecte des ordures sur Mirande et a commencé à installer de nouveaux points de dépôt sur la commune. Bientôt, le ramassage séculaire des déchets en porte-à-porte prendra fin, pour laisser la place à un ramassage sur des points de dépôts en conteneurs.

Hygiène

Ce choix du SMCD permettra d'améliorer l'hygiène et les odeurs, de réduire les nuisances sonores lors du passage des camions de ramassage, de sécuriser leurs agents et la circulation des habitants sur les trottoirs de la commune, où stagnent souvent les poubelles ou les sacs de déchets. Les conteneurs, en cours de mise en place, seront soit entièrement enterrés comme c'est déjà le cas pour le verre place Fossenhelm, partiellement enterrés ou aériens comme il est possible d'en trouver rue des primevères.

Pas d'inquiétude pour le tri, il n'y aura aucun changement sur ce point. La seule différence sera de



Les nouveaux points de dépôt sur la commune. / DOM

déposer les déchets sur ces nouveaux points de dépôt, au lieu de les laisser devant les habitations, sur les trottoirs deux fois par semaine.

Travaux

Le SMCD a déjà commencé les travaux sur la commune de Mirande, et ils devraient être terminés d'ici la fin du mois d'octobre. Les points qui accueilleront les conteneurs ont été définis par un bureau d'études en tenant compte d'une distance maximale par rapport aux habitations et en fonction des réseaux sous-jacents (électricité, gaz, fibre, eau, etc.).

La Mairie de Mirande a d'ailleurs fait modifier quelques points d'accueil essentiellement à l'intérieur de la Bastide puis a accepté la mise à disposition du domaine public.

Ce nouveau fonctionnement entraînera un ramassage des déchets sur des points fixes, améliorera la propreté de la ville via un système sécurisé, adapté aux PMR, simple sans changement de tri, et réduira les nuisances d'odeurs et sonores. L'objectif étant « d'améliorer la qualité de vie de tous, tout en respectant les habitudes de tri et l'environnement ».

32300 mirande

Site : www.smcd-sud.fr

Sensibilisation du tri en milieu scolaire



Informations sur le composteur individuel lors des Florales à 32170 TILLAC



Le compostage individuel

Composteurs distribués depuis 2006 :

2006	345
2007	315
2008	213
2009	34
2010	140
2011	91
2012	57
2013	52
2014	42
2015	31
2016	73
2017	54
2018	82
2019	75
2020	73
2021	104
2022	98
2023	103
2024	269
TOTAL	2 251

Kit de compostage individuel



Processus naturel à la portée de tous.

Détail mise en place composteurs 2024

Cimetières	10
Foyers gersois	269
Entreprises	1
Ecole/Crèche/Site public	3
Total	283

Le compostage individuel permet :

- la réduction du volume d'ordures ménagères produites à enlever et à traiter par les collectivités,
- l'économie et la diminution du recours au sac poubelle,
- la diminution du recours à l'incinération, à la décharge et au transport des déchets ménagers.

8 Réalisations 2024

Au 1^{er} janvier 2024, le tri des déchets alimentaires était un nouveau geste à adopter.

Projet de mise en place des containers enterrés, semi-enterrés et aériens sur les 92 communes du SMCD SUD avec le bureau d’Etudes I.N.G.C. à AUCH.

Lundi 25 novembre 2024 : suppression du « porte à porte » dans les communes urbaines avec la mise en place des points d’apport volontaire (P.A.V.) des déchets ménagers sur toutes les communes des secteurs de MARCIAC (27 communes) et MASSEUBE (25 communes). Les colonnes aériennes ont été installées mercredi 20 novembre et jeudi 21 novembre 2024 pour ces premières collectes.

Organisation de la collecte transférée à la Société Publique Locale (SPL TRIGONE) avec le premier camion grue (1 chauffeur par camion). Marché de prestation de service pour la collecte des déchets ménagers. La SPL TRIGONE assure déjà la collecte du verre sur les 92 communes du territoire.

9 Perspectives 2025

Avec la mise en place des points d'apport volontaire des déchets ménagers sur le territoire du SMCD secteur SUD, les avantages du dépôt gratuit en conteneurs :

- Gain de place (les conteneurs peuvent contenir 5m³ de déchets),
- Hygiène optimisée,
- Nuisances olfactives et sonores limitées,
- Sites sécurisés,
- Contenant plus esthétique,
- Ramassage facilité,
- Dépôt possible tout au long de la semaine.



10 Réduisons nos déchets !

Tri à la source des déchets - Déploiement du compostage partagé à envisager.

Prêt de vaisselle réutilisable

Dans une logique de réduction des déchets à la source, TRIGONE a créé une plateforme d'éco-manifestations gersoise dont l'activité principale est la mise à disposition de vaisselle réutilisable.

Cette opération a pour but d'encourager les organisateurs d'événements festifs ou de manifestations culturelles et sportives à être plus respectueux de l'environnement.

Afin de les accompagner matériellement dans la mise en œuvre de leur démarche, TRIGONE met à disposition des associations, particuliers, collectivités et entreprises de la vaisselle réutilisable, afin de réduire la quantité de déchets produits.



Opération STOP PUB

En plaçant un STOP PUB sur votre boîte aux lettres vous affichez votre volonté de ne pas recevoir la publicité non adressée sans pour autant vous priver de l'information des collectivités locales.

Ce geste permet des économies liées à la fabrication et aux transports de la publicité mais aussi de préserver l'environnement en réduisant l'utilisation de matières premières.

Dites STOP au gaspillage alimentaire !

On parle de gaspillage alimentaire lorsqu'on jette à la poubelle des denrées alimentaires, entamées ou non, qui auraient pu être consommées.

Chaque français jette en moyenne 20 kgs d'aliments par an à la poubelle :

- 7 kgs d'aliments encore emballés
- 13 kgs de restes de repas, de fruits et légumes abîmés et non consommés...

Le réemploi *Ne jetons plus, donnons une seconde vie aux objets !*

Le réemploi, la réparation et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et articipent à la réduction des déchets, dans le cadre d'une économie circulaire.

Le réemploi présente de nombreux avantages :

- . Permet de faire des économies en achetant à moindre coût
- . Encourage la solidarité en soutenant les associations
- . Diminue le volume des déchets et les nuisances liées à leur collecte et leur traitement
- . Favorise l'insertion de personnes en difficultés et la création de nouvelles activités
- . Réduit la consommation de ressources naturelles et d'énergie nécessaires à la fabrication et au transport des produits.

Fait à Mirande, le 3 juillet 2025
Le Président, Francis DUPOUEY



Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le



ID : 032-253200984-20250925-2025_17-DE